



PARTAGEONS LA CONSTRUCTION

Mieux aménager et construire ensemble

Et si on misait sur la coopération
et la santé au travail ?

POURQUOI ?

QUI ?

COMMENT ?



C'est important de définir les instances où on échange pour mieux planifier et faciliter l'intervention de chacune et chacun sur la ZAC.»

« Les règles de conduite commune doivent être définies en amont. Il faut prioriser, hiérarchiser et vulgariser pour garantir la bonne information à la bonne personne au bon moment. »

LAURENT JAMET
SPL LYON CONFLUENCE (AMÉNAGEUR)



Ce qu'il va se passer sur chantier, il faut qu'on l'anticipe tous ensemble en amont. Sinon, on va passer à côté des incontournables, comme par exemple les échanges sur les modes constructifs qui peuvent impacter fortement la logistique du chantier. »

CAMILLE ANDRÉ-BÉNÉVENT
SERL (AMÉNAGEUR)



La mission logistique inter-chantiers se fera aisément s'il y a un CSPS inter-chantiers et un OPC inter-chantiers. »

THIERRY PUPIER
SICA (LOGISTICIEN)



Nous souhaitons intégrer les nouveaux outils dans les pièces écrites des dossiers de consultation. »

ARNAUD BOURREL
SERL (AMÉNAGEUR)

« L'idée est d'avoir un outil simple et complet à destination des utilisateurs : le livreur, le sous-traitant, le chef d'équipe avec sa camionnette, le compagnon qui arrive à pied... »

AUDREY JACQUETIN,
BLANCHARD & BLAZQUEZ
(ENTREPRISE DE PLOMBERIE)

Il est fondamental de mettre

en place des prestations

logistiques répondant aux besoins

de tous les chantiers.

VÉRONIQUE ARCHER,
SP2SE (COORDINATION SPS)

POURQUOI mieux aménager et construire ensemble ?

Les territoires sont confrontés à de multiples enjeux : économiques, sociaux ou environnementaux. Souvent vus comme des contraintes, le défi est d'en faire des opportunités.

Inspiré du Cerema, *La résilience, un outil pour les territoires* (2014).



FAVORISER la transition écologique

- Contribuer à la réduction de l'empreinte carbone
- Limiter les nuisances aux abords des chantiers (pollution, bruits...)
- Répondre aux exigences environnementales (RE2020, loi REP, réemploi, décarbonation, économie locale...)



AMÉLIORER la santé et la sécurité des intervenants de l'aménagement et de la construction

- Fédérer l'ensemble des intervenants, du compagnon à l'aménageur
- Partager le projet et l'organisation des travaux avec les compagnons (stationnement, circulations piétons/voiture/poids lourds...)
- Prévoir dès la conception une organisation commune des travaux intégrant les besoins des acteurs (base vie, zones de stockage, livraisons mutualisées, circulations, collectes de déchets...)
- Prévenir les risques et réduire la pénibilité (collisions, chutes, TMS, stress...)



AMÉLIORER la performance du secteur de la construction

- Maîtriser les coûts (dont ceux liés aux accidents du travail et maladies professionnelles), les délais et la qualité de la construction
- Renforcer la performance globale des entreprises et de leurs sous-traitants
- Favoriser l'accès au logement à des conditions attractives
- Donner envie aux nouvelles générations de s'investir dans les métiers de l'aménagement et de la construction



AMÉNAGER durablement et sereinement les territoires

- Répondre aux attentes des habitants des quartiers :
 - Intégrer les chantiers dans l'espace urbain
 - Développer de bonnes relations entre les territoires et les entreprises
- Concevoir le secteur aménagé en intégrant la prévention et la performance pour :
 - les interventions ultérieures d'entretien et de maintenance
 - les projets de réhabilitation/extension potentiels

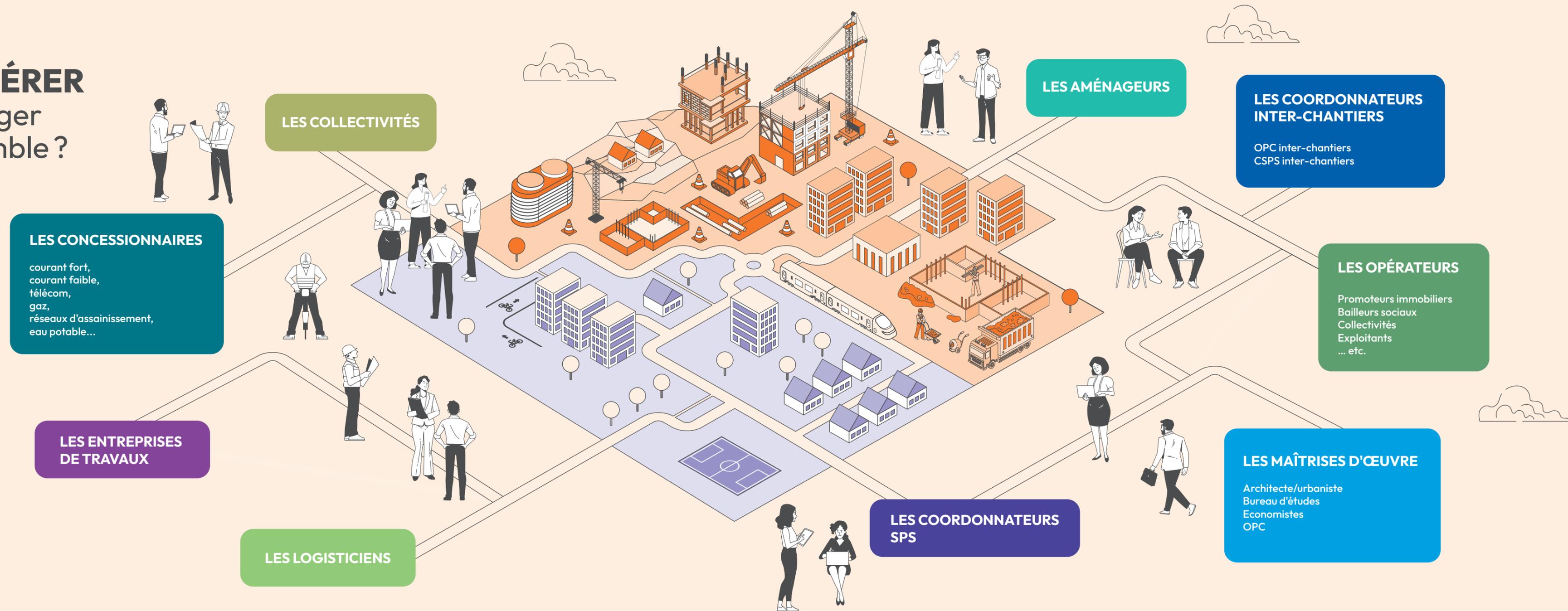
AVEC QUI COOPÉRER pour mieux aménager et construire ensemble ?

Une opération de construction d'un secteur aménagé se déroule dans un écosystème contraint sur des périodes de plusieurs années, entre 10 et 20 ans.

La coopération entre tous les acteurs est indispensable compte tenu de la diversité des corps de métier impliqués, de la succession des interventions et des contraintes temporelles.

Deux missions incontournables pour investir dans la coopération :

- l'OPC inter-chantiers
- Le CSPPS inter-chantiers



LES CONCESSIONNAIRES

courant fort,
courant faible,
télécom,
gaz,
réseaux d'assainissement,
eau potable...

LES ENTREPRISES DE TRAVAUX

LES LOGISTIENS

LES AMÉNAGEURS

LES COORDONNATEURS INTER-CHANTIERS

OPC inter-chantiers
CSPPS inter-chantiers

LES OPÉRATEURS

Promoteurs immobiliers
Bailleurs sociaux
Collectivités
Exploitants
... etc.

LES MAÎTRISES D'ŒUVRE

Architecte/urbaniste
Bureau d'études
Economistes
OPC

LES COORDONNATEURS SPS

COMMENT S'ORGANISER pour mieux aménager et construire ensemble ?

Tout se joue en amont pour optimiser les interfaces entre chantiers.

Pour cela, la **cellule de coordination** est une instance incontournable à structurer dès le début du projet d'aménagement.

Ses missions doivent être contractualisées et l'organisation des travaux qui en découle doit être traduite dans les pièces écrites.

Ces principes d'organisation s'appliquent aussi à une opération de construction hors secteur aménagé.



CONCEPTION



Définition du programme et du plan de composition

1 ÉLABORATION
DES CAHIERS
DES CHARGES
PAR L'AMÉNAGEUR

- Guide de bonnes pratiques
- Règlement inter-chantiers type
- Fiche opération type
- Règlement Organisation Logistique Type
- Processus intervention concessionnaires

3
ÉTUDES GÉNÉRALES
DES OPÉRATIONS
D'AMÉNAGEMENT
ET DE
CONSTRUCTION

Désignation
OPC/CSPS

Désignation
des
opérateurs

2 CONSULTATION
DES OPÉRATEURS

Dépôt PC
par les
opérateurs

4
ÉTUDES DÉTAILLÉES
DES OPÉRATIONS
D'AMÉNAGEMENT
ET DE CONSTRUCTION

Envoi
DCE

5 CONSULTATION
DES ENTREPRISES
DE TRAVAUX

Désignation
des
entreprises
de travaux

6 PRÉPARATION
DES TRAVAUX

Planning
d'exécution
PICs
Études
d'exécution

- Processus intervention concessionnaires
- Gestion des interfaces terrain - cahier des charges
- Processus de préparation de chantier

- Pilotage collaboratif du planning DCE
- NOC (note d'organisation chantier)
- + Annexe Règlement d'Organisation Logistique
- Fiche enquête des besoins
- Check list PIC
- Mission de facilitation de chantier

RÉALISATION



8
LIVRAISONS

7
TRAVAUX

Légende



OUTILS
EXPLOITABLES :

texte de couleur orange :
outils spécifiques
à une opération de construction

texte de couleur noir :
outils spécifiques
à une opération d'aménagement

www.elence.fr



RÔLE DE L'AMÉNAGEUR DANS L'ORGANISATION INTER-CHANTIERS

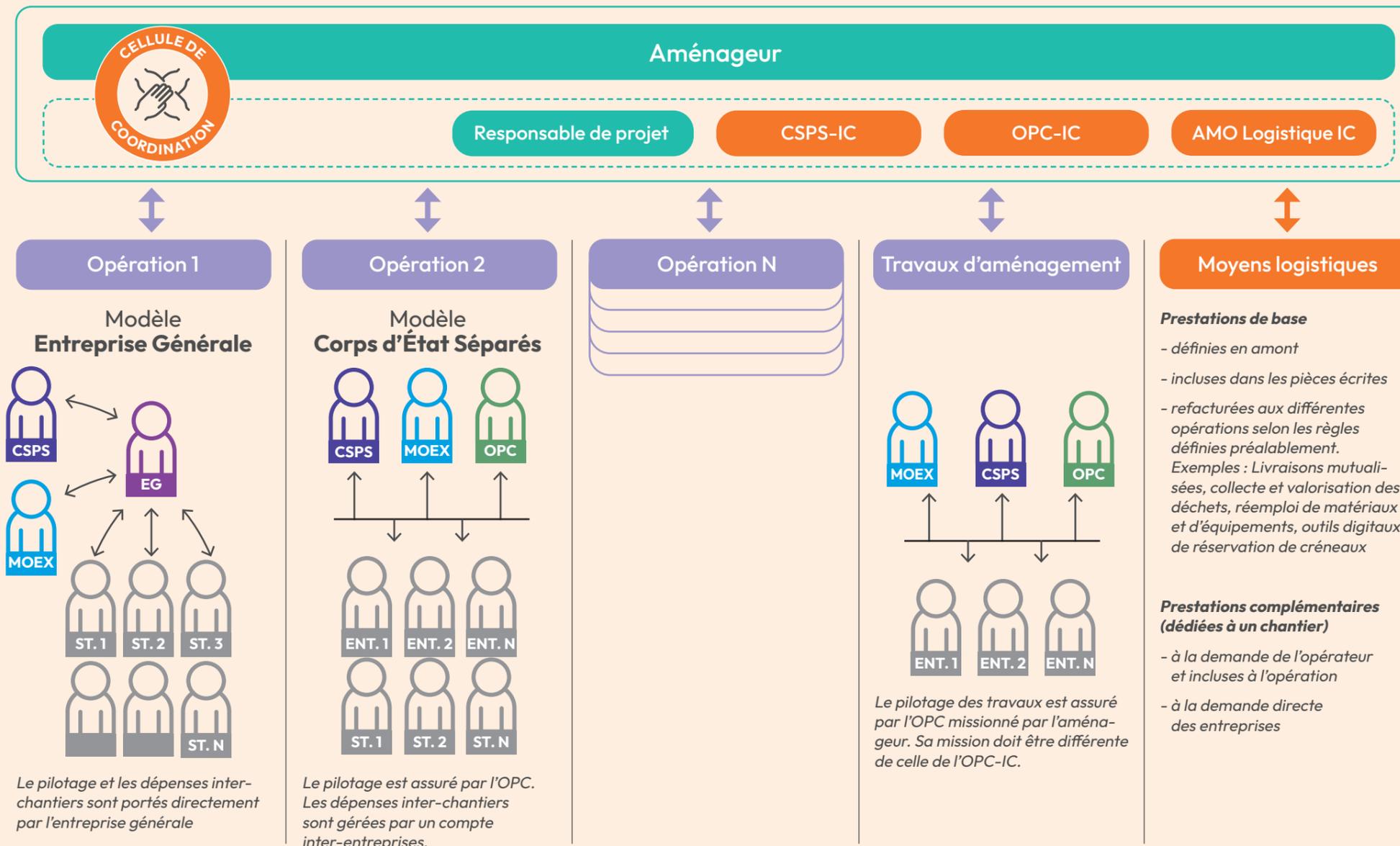
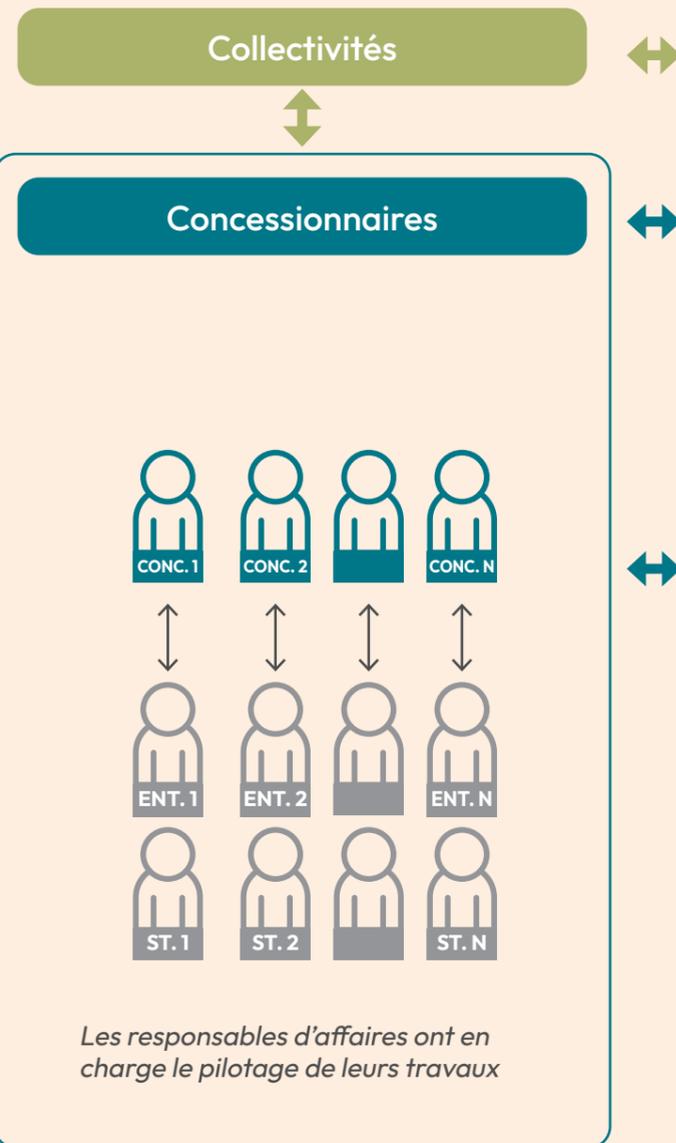
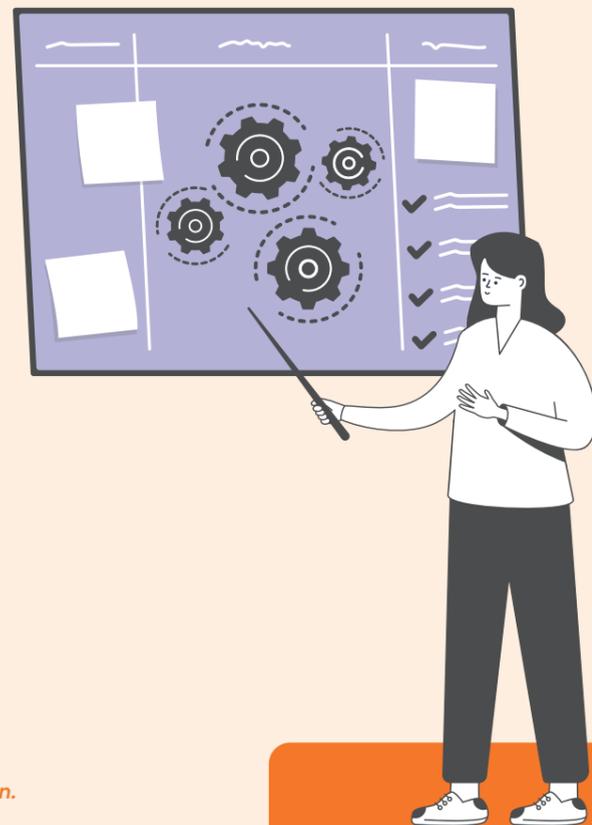
La mission d'un aménageur dans la coordination inter-chantiers est d'assurer la cohérence globale du projet d'aménagement en :

- Traduisant les politiques de territoire dans le projet
- Réalisant des études logistiques en réponse aux besoins des opérations et des usagers du quartier et en les mettant en œuvre en phase travaux
- Gérant les interfaces inter-chantiers

Pour cela, il peut s'appuyer en amont sur un

AMO Logistique inter-chantiers,
en support de l'**OPC inter-chantiers**
et du **CSPS inter-chantiers**

au sein de la Cellule de Coordination.



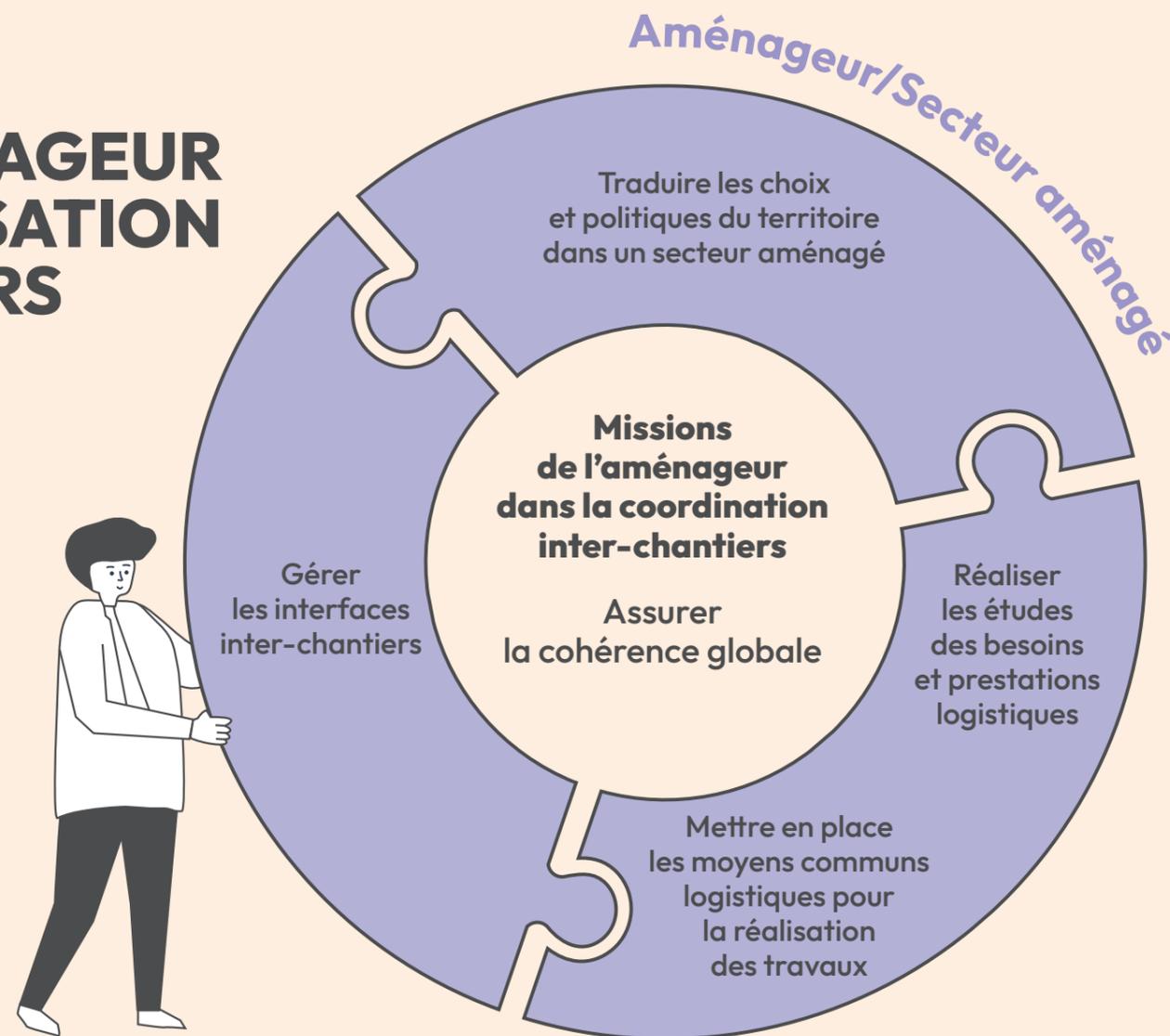
Éléments différenciant une organisation classique de l'organisation proposée par Partageons la Construction.



La cellule de coordination inter-chantiers gère toutes les interfaces entre les différentes opérations (y compris celles des concessionnaires)

RÔLE DE L'AMÉNAGEUR DANS L'ORGANISATION INTER-CHANTIERS

Les pièces écrites



AMO Assistance à MOA
CES Corps d'État Secondaires
CONC Concessionnaires
CSPS Coordinateur SPS
EG Entreprise Générale

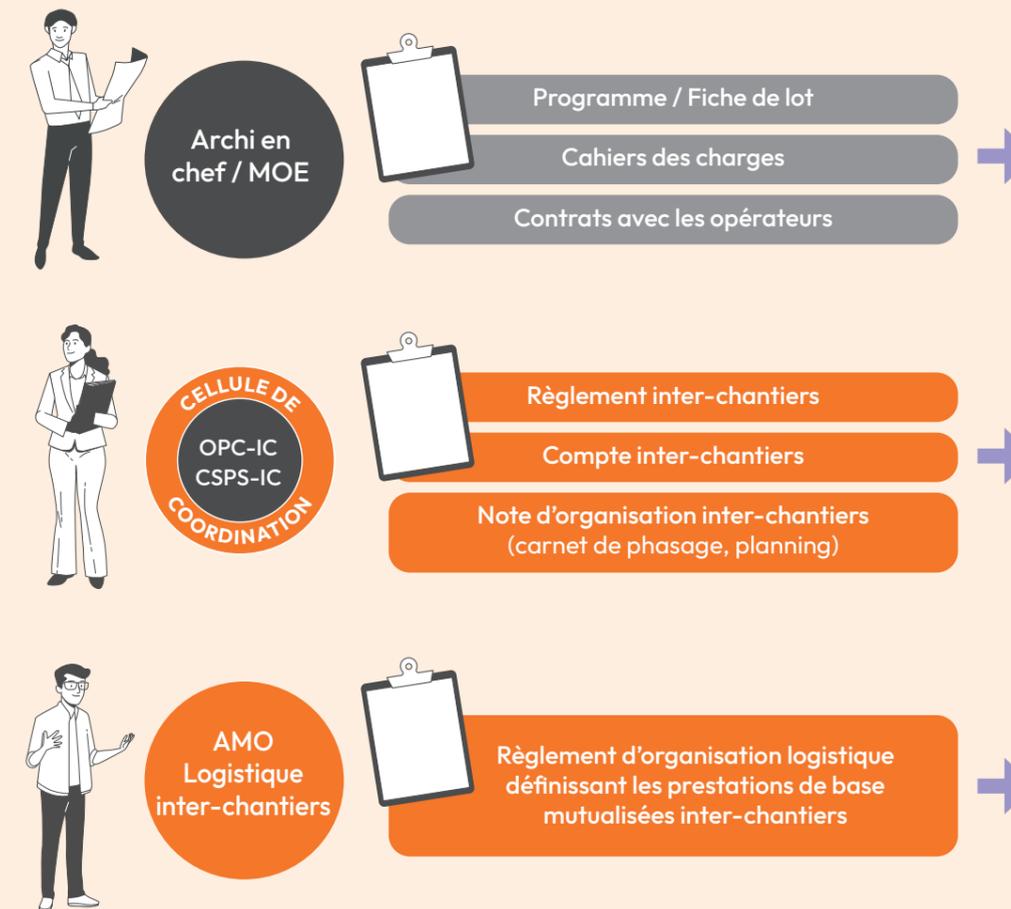
ENT Entreprise de travaux
IC Inter-chantiers
MOA Maîtrise d'Ouvrage
MOE Maîtrise d'Œuvre
OPC Ordonnement Pilotage Coordination

PGCSPS Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé
PIC Plan d'Installation de Chantier
ST Sous-traitant

Éléments différenciant une organisation classique de l'organisation proposée par Partageons la Construction.

Aménageur/Secteur aménagé

Les pièces écrites dans l'organisation inter-chantiers

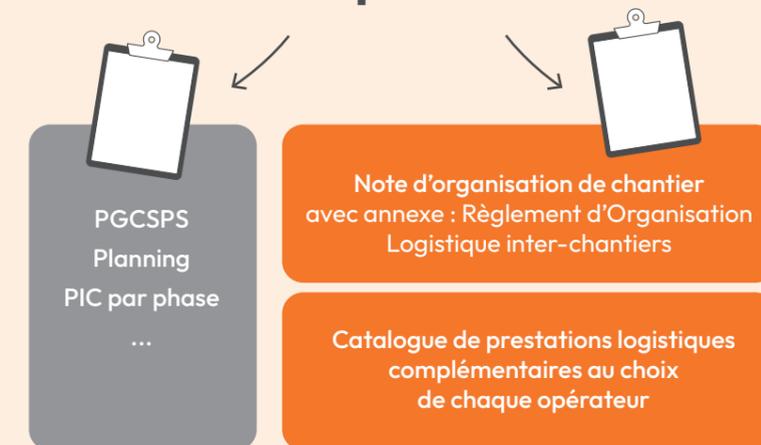


Sur chaque opération



Opérateur logistique inter-chantiers

Conception et réalisation de l'opération



Concessionnaires

MERCI à toutes les personnes participantes

Merci à la FPI région lyonnaise, à la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes et à la Carsat Rhône-Alpes, ainsi qu'à IMMA et BALME Conseil d'avoir conçu, animé et porté cette action collective.

Merci aux entreprises participantes pour leur investissement en collectif.

Merci à Ville et Aménagement Durable ainsi qu'à la CFDT pour leur contribution.

LES AMÉNAGEURS

D2P
JMG Partners
Lyon Métropole Habitat
SERL
SPL Lyon Confluence
SPL Lyon Part Dieu

LES OPÉRATEURS

APRC
COGEDIM
ICADE
Lyon Métropole Habitat
REDMAN
SOGEPROM
UTEI

LES MAITRISES

D'ŒUVRE

AIA Management de projets
ABC ECO
BBC&Associés
B-Way
SJ2C / BIG
SOTREC Ingénierie
TRAIT D'UNION-
INDDIGO

LES

COORDONNATEURS

SPS

AGC Prévention
CONSULT LAB
MD Prévention
NOVICAP
PRESENTS
SP2SE

LES LOGISTIENS

CONSTRUIRE PRO
EVOM
LOGILYS groupe Louange
SICA

LES

CONCESSIONNAIRES

GRDF
ENEDIS

LES ENTREPRISES

DE TRAVAUX

AXIS
BTP Rhône et Métropole
BLANCHARD&BLAZQUEZ
COLAS
DETECT RESEAUX
EIFFAGE CONSTRUCTION
PEIX
PPZ Consulting
SIMONETTI

CONTACT

FPI Région lyonnaise

Eric Jousset
contact@fpi-lyon.fr

IMMA

Sophie Mühlsteff
smuhlsteff@imma.fr

DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Sandra Dulieu
DREETS-ARA.Cellule@dreets.gouv.fr

BALME Conseil

Jérôme Rouge
jerome_rouge@orange.fr

Carsat Rhône-Alpes

Christine Chapus
christine.chapus@carsat-ra.fr
preventionrp@carsat-ra.fr

PARTAGEONS LA CONSTRUCTION

Mieux aménager et construire ensemble



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes



aract
— agence régionale
pour l'amélioration
des conditions de travail
Auvergne-Rhône-Alpes

fact
Fonds pour l'amélioration
des conditions de travail

élence
L'humain au cœur de la performance
globale de l'entreprise

